



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE

005-240500439-20180925-2018\_84-DE  
Regu le 03/10/2018

**DELIBERATION**

**N°2018-84 du 25 septembre 2018**

**OBJET - Rapport annuel 2017 de la Régie  
autonome des Pompes Funèbres  
Intercommunales du Briançonnais**

*Annexe : Rapport annuel 2017 de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais*

*Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ*

- Le 25 septembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 septembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Fanny BOVETTO est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
M. Bruno MONIER à M. Olivier FONS  
Mme Catherine MUHLACH à M. Romain GRYZKA  
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS  
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI  
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2018-09-05-001 du 05 septembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière d'étude, création et gestion du centre funéraire et morgue-intercommunal,

**Vu** le Rapport Annuel 2017 de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais reçu en date du 31 août 2018,

**Vu** les articles R 2221-49 à 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil d'administration et l'annexe du rapport du directeur,

**Considérant** que le rapport a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 septembre 2018,

**Le Conseil Communautaire :**

- Prend acte de la présentation du Rapport Annuel de la Régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais pour l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage :     **0 3 OCT. 2018**